

# Sur le pourtour de la Normandie, des territoires de frange ouverts aux influences extrarégionales

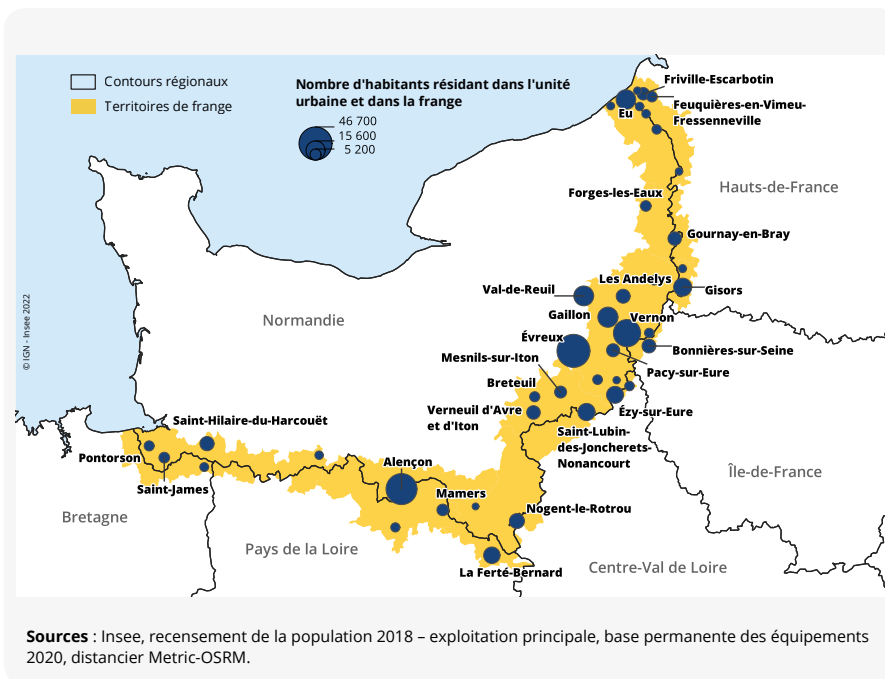
Insee Analyses Normandie • n° 101 • Mars 2022



La Normandie est limitrophe de cinq autres régions : Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Île-de-France et Hauts-de-France. L'importance des relations interrégionales au sein des territoires situés de part et d'autre de la limite de la région Normandie permet de les qualifier de territoires de « frange ». Se déployant sur une surface de 10 000 km<sup>2</sup>, ils représentent un cinquième du territoire de la Normandie et rassemblent 15 % de sa population. Dans ces espaces, plus d'un cinquième des actifs en emploi traverse la limite régionale pour aller travailler. Dans l'ensemble, les territoires de frange se caractérisent par une plus grande ruralité qu'en moyenne régionale. Ce « corridor » territorial ne fonctionne pas de façon homogène et il est possible d'en distinguer huit sous-ensembles. Certaines parties présentent un relatif équilibre en termes de répartition de la population de chaque côté de la limite régionale, tandis que pour d'autres les rapports sont plus asymétriques. Enfin, certains secteurs des franges semblent « faire territoire » dans la mesure où leur marché du travail notamment fonctionne de manière relativement intégrée et autonome, tandis que d'autres sont soumis à des influences externes plus lointaines et diffuses.

Sur le pourtour de la région, les territoires de « frange » de la Normandie entretiennent des liens, souvent étroits, avec ceux situés de l'autre côté de la limite régionale. Réciproquement, la Normandie exerce une certaine influence sur les territoires qui la jouxtent. Ces interactions « extrarégionales » peuvent aussi être plus lointaines ou plus diffuses. À travers la périurbanisation et l'intensification des mobilités domicile-travail, les grands pôles d'emploi étendent en effet leur influence sans s'arrêter aux limites régionales. Pour autant, bien que les effets de frontière apparaissent *a priori* limités entre les régions françaises, la mise en œuvre des politiques publiques locales (gestion du réseau de transports en commun, soutien au développement économique ou politiques liées à la petite-enfance, etc.) est souvent conditionnée par les limites administratives. Les territoires dont le développement est étroitement lié à celui d'un pôle situé de l'autre côté d'une limite régionale ne bénéficient donc pas nécessairement des politiques publiques locales qui y sont mises en place.

## ► 1. Contour des territoires de frange et population des principales unités urbaines incluses



### En partenariat avec :



À l'occasion de l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), des enjeux spécifiques aux territoires de frange ont été identifiés. La Région a souhaité s'associer à l'Insee pour rassembler des éléments statistiques permettant d'objectiver la délimitation de ces franges ainsi que leur fonctionnement socio-démographique. Cette première publication propose un découpage statistique de ces franges, avec une vision globale de leurs caractéristiques. En juin prochain seront publiées deux études plus détaillées sur le fonctionnement socio-démographique des franges franciliennes d'une part, et des autres franges interrégionales d'autre part.

À l'inverse, les territoires sous influences subissent parfois des pressions externes, notamment en termes d'urbanisation qui peuvent impacter leurs propres équilibres.

## Une composante importante du territoire régional

Les territoires des franges de la Normandie, ensemble d'un seul tenant formé à partir de 775 communes ► **encadré**, s'étendent de part et d'autre de la limite régionale sur un espace couvrant 10 000 km<sup>2</sup> ► **figure 1**, dont 6 400 km<sup>2</sup> sont situés côté normand (un cinquième de la surface régionale). Les périmètres de certains Schémas de Cohérence Territoriale voient la majorité de leur population intégrée dans ces espaces : Pays Interrégional Bresle-Yères, Évreux Portes de Normandie, Pays du Perche ornais et Maine Saosnois. Pour certains Établissements Publics de Coopération Intercommunale, c'est même l'ensemble des communes les composant qui est inclus dans la « frange », telle la communauté urbaine d'Alençon, la communauté d'agglomération de Seine Normandie Agglomération, les communautés de communes Cœur du Perche, des Collines du Perche Normand, des Villes Soeurs, Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle et du Vexin Normand.

À l'aune du critère de densité de population, les territoires de frange apparaissent comme des espaces plus ruraux que la moyenne normande (71 habitants/km<sup>2</sup> contre 111 habitants/km<sup>2</sup> dans l'ensemble de la Normandie). Bien que plus rurales en moyenne que le reste de la région, les franges territoriales de Normandie regroupent quelques **unités urbaines** relativement peuplées : Évreux, Alençon, Vernon, Gaillon, Val-de-Reuil, Eu, etc. Au total, 717 400 habitants, dont 499 400 Normands (15 % de la population régionale) résident dans ces espaces. On y dénombre aussi 281 500 actifs en emploi et 261 700 emplois au lieu de travail. Ce quasi-équilibre entre les emplois et les actifs montre que les territoires de frange disposent dans leur ensemble d'une certaine autonomie économique et qu'ils ne constituent donc pas, bien que particulièrement tournés vers l'extérieur, des territoires à vocation essentiellement résidentielle.

## De forts liens interrégionaux

Les relations interrégionales se mesurent en premier lieu par le biais des déplacements domicile-travail, principal critère déterminant du contour des territoires de frange ► **encadré**. Un quart des actifs dans les franges normandes travaillent à l'extérieur de la région (contre

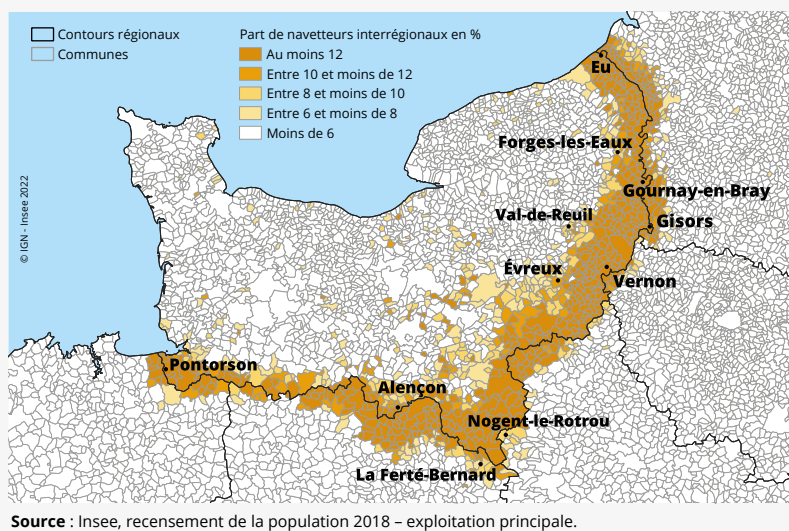
### ► Encadré - Les franges régionales délimitées à partir de trois critères

Les relations interrégionales peuvent être caractérisées par des flux de population : déplacements d'actifs pour aller travailler, de scolaires ou d'étudiants pour aller étudier. Elles relèvent aussi parfois de la proximité de certains services, commerces ou équipements, situés à l'extérieur de la région mais à proximité. Pour mesurer à l'échelle des communes l'importance d'une influence extrarégionale, cette étude s'est appuyée sur trois indicateurs : travailler dans la région voisine, étudier dans une autre région, être plus proche d'un pôle extrarégional pour les **services de niveau intermédiaire**. Retenir un seuil minimal de 10 % des actifs résidents en emploi pour le premier critère conduit, au vu des résultats, à englober les deux autres. Ce critère et ce seuil ont permis de définir un premier « socle » de communes des franges ► **figure 2**. Les communes affichant un taux de **navetteurs « interrégionaux »** en-deça du seuil, mais enclavées dans ce premier ensemble, ont tout de même été intégrées. Pour parfaire le découpage, on a également adjoint quelques communes présentant, en plus d'un taux approchant le seuil de 10 %, un nombre substantiel de navetteurs interrégionaux. Les territoires de frange ainsi définis constituent un ensemble de 775 communes situées de part et d'autre de la limite régionale normande.

Les territoires de franges ainsi définis ne rassemblent pas la totalité des navetteurs interrégionaux : 34 200 Normands résidant en dehors de ces espaces travaillent à l'extérieur de la région. Souvent desservies par les principaux axes de transport (autoroute A13, ligne ferroviaire Paris-Rouen-Le Havre, etc.), certaines grandes agglomérations de la région enregistrent un volume important de navetteurs interrégionaux : 7 700 actifs résidant au sein de l'unité urbaine de Rouen travaillent à l'extérieur de la Normandie, ainsi que 2 100 au sein de celle de Caen et 1 800 au sein de celle du Havre.

Par ailleurs, près d'une cinquantaine de communes normandes présentent elles aussi des taux élevés de navetteurs interrégionaux mais ne sont pas incluses dans les territoires de frange, du fait qu'elles sont éloignées de la limite régionale. Dans leur ensemble, elles ne représentent qu'un volume assez faible d'actifs en emploi (3 600 dont 450 navetteurs interrégionaux). On les trouve pour la plupart réparties le long d'une ligne ferroviaire importante (ligne Caen-Paris...) ou d'un axe autoroutier (autoroute A28...).

### ► 2. Part des actifs résidents travaillant de l'autre côté de la limite régionale normande



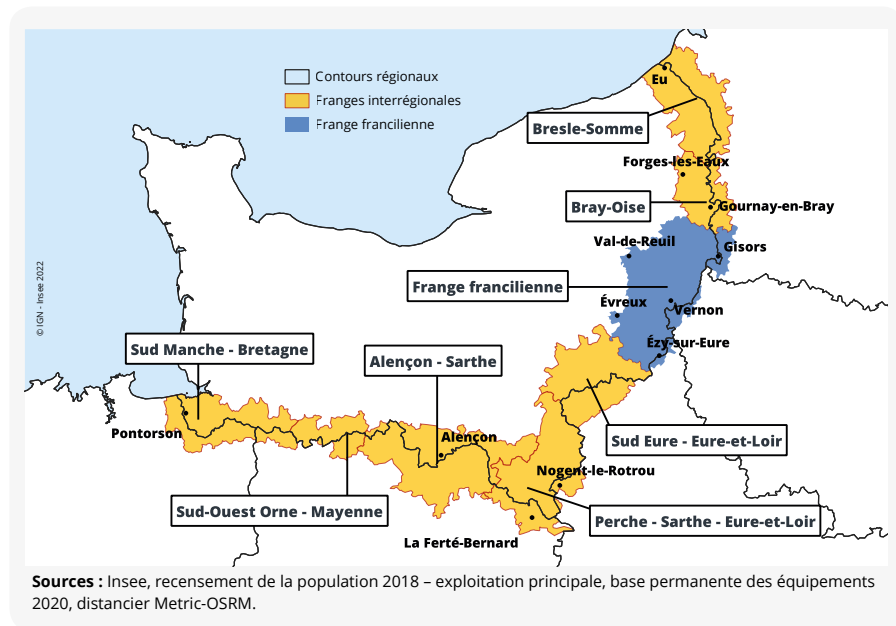
6 % pour l'ensemble de la région). Ces 49 400 **navetteurs interrégionaux** résidant dans les franges représentent 59 % des navetteurs interrégionaux normands. Les actifs des territoires de frange externe qui travaillent en Normandie sont proportionnellement moins nombreux (un cinquième des actifs résidents dans la partie non normande des franges travaillent en Normandie).

Les flux interrégionaux liés aux études sont plus rares et surtout concentrés sur quelques communes uniquement. Sur les 154 000 scolaires ou étudiants résidant dans les territoires de frange, seulement 8 000 en Normandie et 6 000 dans les franges externes traversent la limite régionale pour leurs études. Ces flux

apparaissent surtout dans certaines zones, probablement en lien avec la sectorisation des établissements, qui parfois s'affranchit des limites régionales : quelques communes à proximité de Gamaches, au nord du secteur de Nogent-le-Rotrou – la Ferté-Bernard – Mamers, côté normand ; les secteurs au sud d'Alençon, et à l'est de Gisors ou de Gournay-en-Bray, pour les communes des franges situées à l'extérieur de la Normandie.

Les influences extrarégionales peuvent aussi découler de la proximité d'un **pôle de services** situé de l'autre côté de la limite régionale. Cette configuration est présente pour quelques communes normandes à proximité des pôles extérieurs de Gamaches, Formerie, Anet,

### ► 3. Les territoires de frange en huit secteurs géographiques



Dreux, la Loupe, Nogent-le Rotrou, la Ferté-Bernard, Mamers et Gorrion ; à l'extérieur de la région, la même situation se vérifie pour des communes à proximité des pôles normands de Pontorson, Saint-James, Alençon, Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, Gisors, Gournay-en-Bray et Aumale.

#### Huit sous-ensembles avec des modes de fonctionnement différenciés

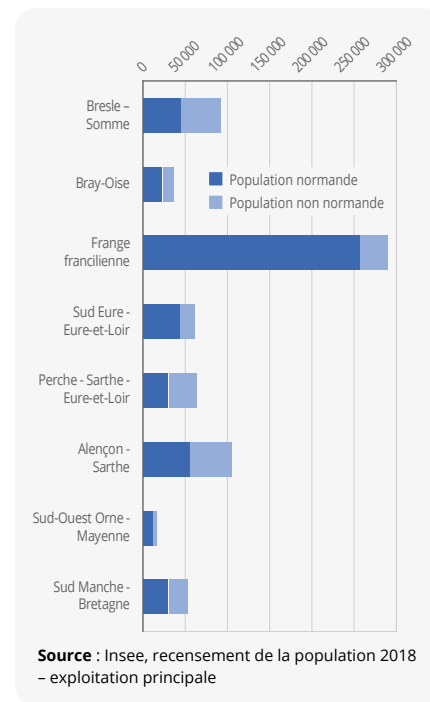
Les influences extrarégionales sont variées et ne s'exercent pas de manière homogène à l'intérieur du « corridor » géographique formé par les territoires de frange. Pour rendre compte de cette diversité de modes de fonctionnement, il convient d'introduire un sous-découpage de cet ensemble. En tenant compte des polarisations qui apparaissent dans chaque portion de territoire, et en cohérence avec certains découpages existants (zones d'emploi, bassins de vie, zonages administratifs), huit sous-ensembles se dessinent, chacun pourvu d'un versant normand et d'un versant non-normand ► **figure 3**.

Parmi cet ensemble, la frange francilienne présente de fortes particularités : avec ses 290 000 habitants, soit 40 % de la population résidant dans l'ensemble des franges, elle est celle qui regroupe le plus grand nombre de pôles urbains ► **figure 1** et elle est de loin la plus peuplée ► **figure 4**. Ce secteur de frange est également le plus asymétrique, sa superficie étant à 85 % située en Normandie et sa population à 90 % normande. La frange francilienne présente aussi une densité de population plus élevée que la moyenne régionale (135 habitants/km<sup>2</sup> contre 111 habitants/km<sup>2</sup>

dans l'ensemble de la Normandie), mais à l'instar de ce qu'on observe dans l'ensemble de la région, la moitié de sa population vit au sein d'une commune de faible densité ou de très faible densité ► **figure 5**.

Parmi les autres secteurs, la majorité des communes ont un caractère peu dense ou très peu dense : au moins deux tiers de la population réside dans une commune de faible, voire très faible densité, parfois même l'intégralité comme dans les secteurs Sud-Ouest Orne – Mayenne ou Sud Manche – Bretagne ► **figure 5**. En ce qui concerne la répartition de la population de part et d'autre de la limite régionale, certains sont relativement équilibrés entre partie normande et non-normande ► **figure 4** : Bresle – Somme (48 % de la population de ce secteur est normande), Alençon

### ► 4. Population dans chacun des secteurs de frange et répartition entre la partie normande et non-normande

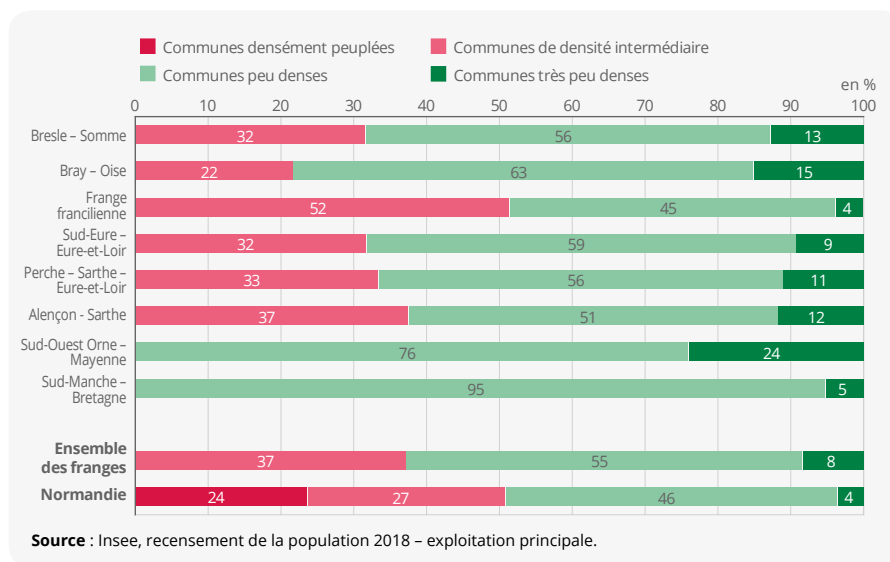


– Sarthe (53 %), Perche – Sarthe – Eure-et-Loir (46 %), Sud Manche – Bretagne (58 %). Les autres penchent assez franchement du côté normand : Bray – Oise (67 %), Sud Eure – Eure-et-Loir (73 %), Sud-Ouest Orne – Mayenne (75 %).

#### Des territoires plus ou moins « intégrés »

L'intensité des flux interrégionaux varie fortement entre les secteurs de frange. Elle est faible dans les secteurs Sud Manche – Bretagne et Sud-Ouest

### ► 5. Répartition de la population dans chacun des secteurs selon le type de commune de résidence



Orne – Mayenne, où seulement 13 % à 15 % des actifs résidents franchissent la limite régionale pour aller travailler ► **figure 6**. Ces territoires peuvent être qualifiés de relativement peu ouverts sur la région voisine, en comparaison des autres secteurs de frange, où ce « taux d'ouverture » est de l'ordre de 20 % à 25 %.

Les secteurs de frange se différencient également en termes « d'intégration », mesurée par l'intensité des relations entre chaque « face », normande et extra-normande, à l'intérieur d'un même secteur. Les secteurs de Bresle – Somme et Alençon – Sarthe représentent des exemples-typés de franges « intégrées ». Dans ces deux territoires, environ les

trois quarts des actifs qui « passent la frontière » travaillent dans le versant immédiat. Ces flux sont très équilibrés entre les deux versants de la Vallée de la Bresle. Ils sont beaucoup plus polarisés dans l'autre territoire, le pôle d'Alençon rayonnant fortement sur sa zone d'influence dans le versant sarthois. Le secteur Sud Manche – Bretagne correspond à une situation intermédiaire, avec un navetteur interrégional sur deux qui travaille au sein de la frange. Les secteurs Sud-Ouest Orne – Mayenne, Bray – Oise, et Sud Eure – Eure-et-Loir sont nettement moins intégrés, notamment en raison de proportions importantes de navetteurs du Pays de Bray qui travaillent dans le pôle de Beauvais, ou de résidents

du sud de l'Eure qui ont leur emploi dans le pôle de Dreux, ces deux pôles étant situés en dehors des franges. La frange francilienne est de loin la moins « intégrée » : dans neuf cas sur dix, les actifs qui traversent la limite régionale sortent de la frange pour occuper un emploi le plus souvent situé dans la Métropole du Grand Paris ou dans des pôles d'emploi importants des Yvelines ou du Val d'Oise. ●

Jonathan Brendler, Jérôme Follin, Thibaut Louza



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ► 6. Indicateurs sur la population, les actifs et l'emploi dans les territoires de frange

Territoires de frange	Population	Actifs résidents en emploi	dont résident en Normandie (en %)	Navetteurs interrégionaux <sup>1</sup>	Degré d'ouverture interrégionale**	Degré d'interactions internes***	Emplois au lieu de travail	Degré d'autonomie (pour l'emploi) <sup>4</sup>
Bresle – Somme	91 858	34 598	48,5	8 269	23,9	76,5	33 144	95,8
Bray - Oise	35 802	13 714	66,0	2 817	20,5	29,4	11 182	81,5
Frange francilienne	289 950	117 404	88,3	30 444	25,9	11,3	111 355	94,8
Sud Eure - Eure-et-Loir	61 225	24 366	72,9	6 025	24,7	23,9	15 268	62,7
Perche - Sarthe - Eure-et-Loir	63 543	24 876	46,9	5 838	23,5	62,8	27 249	109,5
Alençon - Sarthe	105 342	39 943	52,1	9 563	23,9	73,4	38 424	96,2
Sud-Ouest Orne - Mayenne	16 521	6 199	73,5	827	13,3	32,1	6 567	105,9
Sud Manche - Bretagne	53 142	20 387	58,9	3 035	14,9	49,9	18 556	91,0
<b>Ensemble des zones</b>	<b>717 383</b>	<b>281 487</b>	<b>69,7</b>	<b>66 817</b>	<b>23,7</b>	<b>36,6</b>	<b>261 745</b>	<b>93,0</b>

\* Les navetteurs interrégionaux sont les actifs occupés résidant d'un côté de la frontière normande mais travaillant de l'autre côté de cette frontière.

Par exemple, une personne habitant en Normandie mais travaillant à Paris, ou inversement.

\*\* Part des navetteurs interrégionaux parmi les actifs (en %).

\*\*\* Part des « stables au territoire » parmi les navetteurs interrégionaux (en %).

Les navetteurs interrégionaux « stables » sont les navetteurs interrégionaux qui habitent et résident dans le même territoire de frange.

Une valeur élevée pour cet indicateur révèle un fonctionnement « systémique » du territoire entre les deux côtés de la frontière régionale.

# Nombre d'emplois au lieu de travail pour 100 actifs en emploi résidents.

Source : Insee, recensement de la population 2018 – exploitation principale.

### ► Définitions

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable. Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la **grille communale de densité** s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. L'importance de ces zones agglomérées au sein des communes permet de distinguer quatre catégories de communes : les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire, les communes peu denses et les communes très peu denses.

Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'espace urbain ; les communes peu denses et les communes très peu denses constituent l'espace rural.

Usuellement, un **navetteur** est un actif en emploi travaillant dans une autre commune que dans celle où il réside. Dans cette étude, les **navetteurs interrégionaux** sont spécifiquement les actifs résidant en Normandie et occupant un emploi dans une autre région, ainsi que les actifs travaillant en Normandie et résidant dans une région limitrophe.

Un **pôle de services** (intermédiaires) est une commune disposant d'au moins 19 des 37 équipements de la gamme intermédiaire (par exemple, une banque, un supermarché, une station service, un collège, etc.), recensés dans la base permanente des équipements.

### ► Pour en savoir plus

- **Brendler J., Merel A., Roger P.**, « La Normandie tire encore un peu parti de la proximité de l'Île-de-France », *Insee Analyses Normandie* n°91, mars 2021.
- **Borey G., Braun G., Dufoutelle J., Warmoës J., Pilarski C.**, « Une influence francilienne établie au nord et en croissance à l'ouest », *Insee Analyses Île-de-France* n° 110, septembre 2019.
- **Branche-Seigeot A., Chassard M.**, « Dans les franges de Bourgogne-Franche-Comté, 60 000 habitants travaillent en dehors de la région », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 40, septembre 2018.

